

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Département de la Sarthe  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR**  
**SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

Convocation

Date de la convocation : 23/09/2024

Date de l'affichage convocation : 23/09/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 04/10/2024

Publiée ou notifiée le : 04/10/2024

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre total votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, premier octobre, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, RIBOUILLEAULT et MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mme GEORGET et MM BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, PAQUET, PEAN, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, LEGER, MANCEAU et MM ABRAHAM, AMY, AVRIL, BIGNON, BOUGAS, GRANDET, HURTELOUP, LEESCHAEVE, LOYAU, MOURIER.

Pouvoir :

Madame MANCEAU donne pouvoir à Monsieur OLIVIER,

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT,

Monsieur AMY donne pouvoir à Monsieur FRIZON.

Assistaient également à la séance :

Sophie ROGHE (Chargée de mission Communication)

**Délibération 2024 – 32 :**

**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION NOMADE »**

Citéo est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citéo publie un Appel à Projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citéo au cours des cinq dernières années.

La candidature doit être déposée avant le 1er octobre 2024, et doit comprendre :

- Le dossier de candidature complété comprenant notamment :
  - o Un descriptif du projet (technique et sensibilisation)
  - o Un planning
  - o Le budget prévisionnel
- L'ensemble des pièces attendues à la candidature décrite dans le cahier des charges.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une candidature pour un dossier pour le territoire du Syndicat Mixte du Val de Loir pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » et à signer la lettre d'engagement, le contrat afférent avec Citéo ainsi que les éventuels avenants.

*Le Président,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait, copie conforme,  
Le secrétaire de séance,  
G. ALLARD,



SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
764 bd des Tourelles  
72800 LE LUDE

Pour extrait, copie conforme,  
Le Président,  
F. OLIVIER

